

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2011
12-377 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-378 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 et 21 novembre et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2011.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance

7. Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2012.
8. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2012.
9. a) CTA Mékinac: Adhésion 2012.
b) CTA Mékinac : location de l'entrepôt de la rue Lacordaire
10. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception.
11. Adoption d'un règlement concernant des modifications à apporter à l'entente relative à la cour municipale commune.
12. Adoption d'un règlement concernant des modifications le règlement de zonage #8-90 concernant l'ajout d'usages à la zone 29.
13. Réseau Biblio/Nomination du représentant municipal et du responsable de la bibliothèque de Sainte-Thècle.
14. a) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire : Date du retour du préposé
b) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : Date du retour du préposé (travailleur régulier ou occasionnel ou étudiant)
c) Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: Date du retour du préposé (travailleur régulier ou occasionnel ou étudiant)
15. Retour sur l'achat d'appareils respiratoires pour le service d'incendie
16. Demande de Commandite :
a) Corporation Touristique et Culturelle de Grand-Mère
17. Tremblay, Bois, Mignault et Lemay, avocats/offre de bonification du service première ligne –plus (Éthique et déontologie)
18. Demande de Daniel Lavoie/réservation de la patinoire pour du hockey bottine.
19. Soumission pour la levée et le transport des conteneurs à chargement avant pour l'enlèvement des matières résiduelles.
20. Résolution 2011-10-329/modification de la résolution pour la demande d'aide financière au programme FSTD afin d'engager une personne dédiée à la diversification et au développement de la municipalité.
21. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

22. Questions de l'assistance
23. Affaires nouvelles :
 - A) Demande de soumissions par invitation pour la vidange du contenant du garage municipal
 - B) Demande de soumissions pour l'achat d'un camion citerne pour le service des incendies
 - C) Demande de modification du zonage pour le 602 rue Bédard (atelier artisanal)
24. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-379 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2011

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 et 21 novembre et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2011

Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation de Territoire du Québec

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 106 700 \$ nous sera confirmé en janvier 2012 concernant le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2011.

Le MAMROT nous informe qu'ils ont approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2012. La proportion médiane passera de 100 % à 98% et le facteur comparatif de 1.00 à 1.02 pour l'année 2012.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Le MESSMRRM nous invite à promouvoir à l'événement Prix hommage bénévolat-Québec 2012 dans notre milieu et à présenter la candidature de bénévoles ou d'organismes qui, selon nous, méritent d'être honorés pour leur engagement social.

Association des directeurs municipaux du Québec.

Le Bulletin de l'ADMQ nous parle du comité de congrès qui se met à l'œuvre, du perfectionnement sur l'éthique, de la gestion de risques, et des nouveaux outils de promotion disponibles afin que les municipalités puissent partager à leurs citoyens leurs initiatives dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle

Les bénévoles de la bibliothèque nous remercient d'avoir changé le tapis dans la salle des bénévoles et une partie dans la bibliothèque pour un prélat.

Bulletin parlementaire

Madame Lise St-Denis, Députée de Saint-Mauricie-Champlain, nous mentionne que quelque soit nos préoccupations à l'égard de la politique gouvernementale, il lui fera plaisir de nous écouter et d'être notre voix à la chambre des communes.

Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac

Le CJE nous présente quelques actions de mises de l'avant avec eux. Ces actions visent à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes qui habitent déjà le territoire et ceux de l'extérieur qui souhaitent s'établir dans notre belle région. De plus ont besoin de notre collaboration à la réalisation de trois projets suivant : La journée nationale de la culture entrepreneuriale; l'accueil des nouveaux arrivants et le programme jeunes en action.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ autorise la demande sous conditions de Monsieur Réjean Dontigny pour l'autorisation autre que l'agriculture pour le lot 111 sur le chemin Saint-Michel Nord, soit l'exploitation d'une carrière à sablière.

La CPTAQ autorise la demande de Monsieur René Allard sous conditions pour sa demande autre que l'agriculture sur les lots 51-B et 55-A sur le chemin Saint-Georges, soit l'implantation d'un bâtiment promotionnel.

La CPTAQ nous informe de l'orientation préliminaire de notre demande pour le site de neige usée et la Promenade Magnan. (**Annexe 1**)

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie

Nous informe qu'il entame sa 6^e année de collaboration avec RECYC-QUÉBEC pour la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE. Ce programme vise à sensibiliser et à donner une visibilité aux industries, commerces et institutions qui font une bonne gestion des matières résiduelles dans leur milieu de travail.

Fédération Québécoise des municipalités

La FQM salue particulièrement la décision de reconnaître le rôle des CLD en entrepreneuriat et de les placer au cœur de la stratégie. Outil de développement économique au service des MRC, les CLD répondent en moyenne chaque année à plus de 30 000 demandes d'entrepreneurs, dont 1000 pour le démarrage d'entreprises. Les interventions des CLD permettent la création ou un maintien de 18 000 emplois annuellement, en plus de générer des investissements locaux dix fois supérieurs aux sommes injectées.

Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin autour d'Elles. Il est question de la journée nationale des centres de femmes au Québec.

Formation prévention secours Inc.

FPS nous propose le choix de trousse et d'équipement de remplissage qui saura répondre à nos attentes tout en nous assurant un excellent rapport qualité-prix.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac invite le maire et le directeur, mardi le 17 janvier prochain à la séance de négociation avec la CPTAQ pour la demande concernant l'article 59 (demande a porté collective pour des fins résidentielles). Suite à cette négociation l'analyse de cette demande se fera municipalité par municipalité, terrain par terrain. La première municipalité servira d'exemple pour connaître ce qui peut être autorisé par la CPTAQ.

La MRC nous envoie leur calendrier des séances publiques 2012 de la MRC.

La Société d'Habitation du Québec

Il nous informe que tous les immeubles et créances hypothécaires d'immobilière SHQ ont été transférés à la Société d'Habitation du Québec.

Sûreté du Québec

La SQ nous envoie le bulletin d'informations à l'intention des élus municipaux.

Rés. 2011
12-380:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de novembre 2011 (réf. résolution 2011-01-007)

| | | |
|---|--------|-----------------|
| 0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour Novembre 2011) | | |
| - Vallée Alain | 944.36 | |
| - Lacombe André | 485.96 | |
| - Plamondon Tommy | 485.96 | |
| - Tessier Jacques | 485.96 | |
| - Beaudoin André | 485.96 | |
| - Cloutier Bertin | 485.96 | |
| - Trudel-Bédard Claudette | 485.96 | 3 860.12 |
| 0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 05-11-2011) | | |
| - Paillé Louis | 634.57 | |
| - Piché Jean-Yves | 653.13 | |
| - Dumas Louise | 262.63 | |
| - Vallée Yves | 554.18 | |
| - Boutet France | 198.71 | |
| - Magnan Sylvain | 501.81 | |
| - Ricard Jacques | 259.60 | |
| - Boutet Normand | 422.92 | |
| - Vandal Mathieu | 20.70 | |
| - Prince Mélanie | 33.23 | |
| - Béland Ricard Maxime | 96.71 | |
| - Dionne Danny | 372.03 | |
| - Clément Vanessa | 36.23 | |
| - Veillette Julie | 656.09 | 4 797.37 |
| 0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 12-11-2011) | | |
| - Paillé Louis | 634.57 | |
| - Piché Jean-Yves | 653.12 | |
| - Vallée Yves | 562.26 | |
| - Boutet France | 185.13 | |
| - Magnan Sylvain | 501.82 | |
| - Ricard Jacques | 259.60 | |
| - Dumas Louise | 262.64 | |
| - Béland Ricard Maxime | 31.05 | |
| - Veillette Julie | 656.09 | |
| - Lavoie Philippe | 94.25 | 3 840.53 |
| 0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 19-11-2011) | | |
| - Paillé Louis | 634.57 | |
| - Piché Jean-Yves | 663.90 | |
| - Dumas Louise | 262.64 | |
| - Vallée Yves | 554.18 | |
| - Boutet France | 198.71 | |
| - Magnan Sylvain | 498.90 | |
| - Ricard Jacques | 199.81 | |
| - Clément Vanessa | 31.05 | |

| | | |
|--|--------|------------------|
| - Prince Mélanie | 317.87 | |
| - Dionne Danny | 390.68 | |
| - Veillette Julie | 656.09 | |
| - Béland Ricard Maxime | 62.11 | |
| - Vandal Mathieu | 36.23 | |
| - Lafrenière Louis-Philippe | 67.28 | 4 574.02 |
| 0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 26-11-2011) | | |
| - Paillé Louis | 634.57 | |
| - Piché Jean-Yves | 709.08 | |
| - Dumas Louise | 262.63 | |
| - Vallée Yves | 562.26 | |
| - Boutet France | 185.13 | |
| - Magnan Sylvain | 498.90 | |
| - Ricard Jacques | 199.81 | |
| - Prince Mélanie | 33.23 | |
| - Vallée Laurence | 31.05 | |
| - Béland Ricard Maxime | 62.11 | |
| - Clément Vanessa | 36.23 | |
| - Veillette Julie | 656.09 | 3 871.09 |
| 0000. Caisse Populaire (Salaires des pompiers Nov. 2011) | | |
| - Beaudoin André | 559.59 | |
| - Carrier Lucien | 135.33 | |
| - Francoeur Yvan | 251.70 | |
| - Paquin Yves | 55.16 | |
| - Mongrain St-Laurent Yves | 171.53 | |
| - Dionne Danny | 199.12 | |
| - Marcotte Éric | 171.53 | |
| - Bacon Stéphane | 80.17 | |
| - Plamondon David | 80.17 | |
| - Plamondon Tommy (premier répondant) 1 sortie | 20.69 | |
| - Gavillet Martin | 212.91 | |
| - Dessureault Martin | 171.53 | |
| - Proteau Steve | 135.33 | |
| - Davidson Pascal | 171.53 | |
| - Magnan Stéphane | 212.91 | 2 654.69 |
| TOTAL DES SALAIRES : | | 23 597.82 |
| 0000. Télus : Téléphone Pavillon St-Gabriel | | 137.08 |
| 0000. Télus : téléphone Parc Optimiste | | 117.43 |
| 0000. Télus : téléphone Bibliothèque | | 69.43 |
| 0000. Télus : téléphone Caserne | | 69.35 |
| 0000. Télus : téléphone municipalité | | 949.70 |
| 0000. Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de ville | | 1 816.21 |
| 0000. Hydro-Québec : Promenade Lacordaire | | 1 155.05 |

| | | |
|-------|--|-----------|
| 0000. | Hydro-Québec : Égouts St-Pierre sud | 525.16 |
| 0000. | Hydro-Québec : Éclairages rues | 2 111.20 |
| 0000. | Hydro-Québec : Garage | 254.69 |
| 0000. | Hydro-Québec : Caserne | 370.66 |
| 0000. | Hydro-Québec : Centre Éric Bédard | 268.62 |
| 0000. | Hydro-Québec : Réservoir St-Pierre n | 82.57 |
| 0000. | Hydro-Québec : Pompe rte Magnan | 508.69 |
| 0000. | Hydro-Québec : Station pompage rte Magnan | 2 360.17 |
| 0000. | Hydro-Québec : Parc St-Jean | 754.76 |
| 0000. | Hydro-Québec : Promenade Lacordaire | 866.77 |
| 0000. | Hydro-Québec : Pompe St-Pierre n | 1 273.99 |
| 0000. | Hydro-Québec : Entrepôt Lacordaire | 81.57 |
| 0000. | Hydro-Québec : Geai bleu | 76.05 |
| 0000. | Bell : cellulaire maire + inspecteur | 93.11 |
| 0000. | Visa : maire, congrès + réunions | 850.50 |
| 0000. | Visa : DG, congrès + réunions | 747.37 |
| 0000. | Revenu Québec : DAS provinciales pour oct. 2011 | 11 280.63 |
| 0000. | Revenu Canada : DAS fédérales régulières oct. 2011 | 1 654.69 |
| 0000. | Revenu Canada : DAS fédérale tx réduit oct 2011 | 2 864.41 |
| 0000. | Kubota : location tracteur oct. 2011 | 669.05 |
| 0000. | Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur | 264.31 |
| 0000. | Groupe Harnois : huile chauff. caserne | 1 193.71 |
| 0000. | Groupe Harnois : huile chauff. Salle Aubin | 1 611.19 |
| 0000. | Groupe Harnois : huile chauff. garage | 583.24 |
| 0000. | Groupe Harnois : huile chauff. Hôtel de ville | 1 068.86 |
| 0000. | Groupe Harnois : huile chauff. Geai bleu | 816.87 |
| 0000. | Banque Nationale : Remb. capital prêt aqueduc | 27 800.00 |
| 4760 | Fin. Banque nationale : portion intérêts prêt aqueduc | 1 343.35 |
| 4761 | Syndicat rég. des employés: Cot. syndicale oct. 2011 | 457.02 |
| 4762 | Jean-Y.Piché : manteau de travail + 2 coffrets fromage | 253.66 |
| 4763 | Mario Boucher, taxes payées en double | 628.95 |
| 4764 | Don Brunch annuel Fondation du Foyer | 350.00 |
| 4765 | Don pour boîte à cadeaux, Maison des Familles | 100.00 |
| 4766 | Sylvain Prince : coffre pour camion | 1 400.00 |
| 4767 | Dominic Massicotte : capture castors | 150.00 |
| 4768 | Ministre des finances : permis boisson souper Noël | 40.00 |
| 4769 | Pitney Bowes : location timbreuse | 249.26 |
| 4770 | Fondation Foyer : billets brunch annuel | 120.00 |

SOUS-TOTAL DES PRÉA ET CHÈQUES

73 304.02

| | | |
|------|--|----------|
| 0000 | Caisse Populaire de Sainte-Thècle | |
| | - Dépôt REER octobre 2011 | 3 871.12 |
| | - Frais d'int. emprunt temp. PRECO Villeneuve, #12 | 3 038.56 |
| | - Frais chèque nsf d'un contribuable | 5.00 |
| | - frais int. Mensuel marge de crédit | 41.61 |

- Frais de relevé octobre 2011

5.00 **6 961.29**

SOUS-TOTAL DES DÉPENSES NOVEMBRE 2011

103 863.13

AUTRES DÉPENSES

| | | |
|------|---|-----------|
| 4771 | Aciers G.M : tuyau, manchon ch. St-Thomas | 341.33 |
| 4772 | Assoc. Chefs sécurité incendie : cotisation membre | 239.24 |
| 4773 | Beaudoin André : remb. kms St-Tite, Joliette, repas | 159.23 |
| 4774 | Bélisle Claire : remb kms Trois-Rivières, bibliothèque | 54.00 |
| 4775 | Boulangerie Germain : collations conf. presse caserne | 94.39 |
| 4776 | Canadien National : Signaux avec et sans barrières | 1 105.91 |
| 4777 | Centre d'ent. et rép. du camion: Camion incendie | 301.05 |
| 4778 | Centre de gest. Équip. roulant : mois oct. 2011 | 2 184.38 |
| 4779 | Chambre de commerce : frais repas dîner conférence | 20.00 |
| 4780 | Comp.d'escompte: caisses papier, reliure, élastiques... | 174.98 |
| 4781 | Cons. et pav. Continental : asphalte froide, collast | 2 209.98 |
| 4782 | Croix Bleue : assurances collectives déc. 2011 | 3 681.45 |
| 4783 | Dicom: transp. pièces aqueduc, pancartes, | 131.92 |
| 4784 | Dufort Lavigne : matériel médical Coop santé | 171.59 |
| 4785 | Durocher Daniel: lum.rues, prise camion ordures, | 1 066.04 |
| 4786 | École Masson : location gymnase club gymnastique | 267.72 |
| 4787 | EMRN : tx dues sur commande antérieure (2008) | 7.70 |
| 4788 | Entreprise. Roger Bacon : Essence | 1 913.60 |
| 4789 | Entreprise. Crête : concassée ch. St-Thomas, | 172.84 |
| 4790 | Ent. St-Ubald : contrat neige, sable pour trottoirs | 37 357.88 |
| 4791 | G. Paquin:pépine patinoire, garage, ponceaux, | 3 375.40 |
| 4792 | G. Groleau Inc : grue fontaine Lac croche | 148.10 |
| 4793 | Groupe CLR : location portatif, syst. commun. | 618.68 |
| 4794 | Intégrair : entretien préventif CLE | 290.51 |
| 4795 | J.M. Sports : courroie tondeuse | 75.18 |
| 4796 | J.Louis Lajoie: ver. Et rép. système chauffage caserne | 258.77 |
| 4797 | Linde : oxygène souder garage | 20.96 |
| 4798 | Loc. St-Tite : carotte, drill égouts Mme Marie Coté | 74.05 |
| 4799 | M.RC: hon. révision, inspecteur, enfouiss. Éco-Centre | 13 468.66 |
| 4800 | Mac. Lourdes St-Arnault: niveleuse Canton Lejeune | 768.99 |
| 4801 | Martel J-Y : transp. et disp. Éco-Centre (5) +levée | 1 777.21 |
| 4802 | Microgest:soutien ,scanneur, caméra, réseau biblioth. | 68.36 |
| 4803 | Paillé Louis : Remb. kms formation code d'éthique | 40.00 |
| 4804 | Paroisse Lac-aux-Sables : enl. Neige + volet II | 10 036.22 |
| 4805 | Pharm.Christine B. : trousse 1 ^{er} s soins+ lumières Noël | 171.65 |
| 4806 | Pierre Naud : ANNULÉ, TROP DE FACTURES | - |
| 4807 | Pierre Naud: toilette,chauffe-eau geai bleu, lum. Noël, | 955.85 |
| 4808 | Pomplo: lave-yeux, mélangeur thermostatique, soude, | 2 098.25 |
| 4809 | Postes Canada : bulletin oct. | 194.58 |
| 4810 | Pro Plus : produits entretien et hyg. H. de ville | 542.35 |

| | | |
|---|---|-------------------|
| 4811 | Protection incendie : trépied (2) | 5 924.10 |
| 4812 | Publications CCH : renouvel. Code des municipalités | 280.35 |
| 4813 | Publicité Gilles : gilets + casquettes | 2 111.43 |
| 4814 | Quinc.Lafrance : voirie, toilette h. ville, geai bleu | 450.01 |
| 4815 | R.M. Leduc : pellicule, chevalet, bibliothèque | 171.71 |
| 4816 | Réal Huot:boîtes service aqueduc, rehaus. acier | 1 191.07 |
| 4817 | R. Léveillé Extincteur : recharges | 43.52 |
| 4818 | SAMBBA : plants parc St-Jean et Bédard | 3 809.26 |
| 4819 | Services Matrec : 5 collectes de oct. 2011 | 2 363.94 |
| 4820 | Serv.Tech. incendie:calib. app.resp,poignée,bague | 970.35 |
| 4821 | S.E.S. : nouvelle console de son Salle Aubin | 455.70 |
| 4822 | SignoPlus : pancartes cédez le passage | 129.42 |
| 4823 | Stelem : Graissage, support détecteur | 136.71 |
| 4824 | Syst. bureautique SBM : broches pour bulletin mun. | 64.88 |
| 4825 | Transporteur en vrac 04 : camion ch. Joseph St-Amant | 13 333.01 |
| 4826 | Tremblay, Bois... : hon. règlement lac et service ligne | 2 517.35 |
| 4827 | Ultramar : Essence camion vidanges | 602.00 |
| 4828 | Vallée Alain : frais kms, Ste-Flore, St-Jean des piles | 55.20 |
| 4829 | Veillette Julie: kms, repas Congrès Coaticook, St-Tite | 447.33 |
| SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES NOVEMBRE 2011 | | 121 696.34 |
| TOTAL DES DÉPENSES NOVEMBRE 2011 | | 225 559.47 |

Rés. 2011

12-381 :

Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2011 au montant de 225 559.47 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2011 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2011

12-382 :

Approbation des prévisions budgétaires 2012/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les prévisions budgétaires suivantes de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

pour l'an 2012

| | <u>2011</u> | <u>2012</u> |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Revenus | 78 813 | 80 883 |
| Dépenses | | |
| Administration | 10 392 | 13 221 |
| Concierge et entretien | 15 710 | 16 209 |
| Énergie, taxes, assurances, | 26 760 | 25 644 |
| Améliorations/modernisation | 15 000 | 10 000 |
| Financement | 45 144 | 45 125 |
| Services à la clientèle | <u>3 923</u> | <u>3 982</u> |
| Total des dépenses | 118 142 | 114 181 |
| Déficit (surplus) | 39 329 | 33 298 |
| Contributions | | |
| Société Habitation Québec | 35 396 | 29 968 |
| Municipalité | 3 933 | 3 330 |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-383:

Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures**

- | | |
|----------------|--------------|
| - 9 janvier | - 6 février |
| - 5 mars | - 2 avril |
| - 7 mai | - 4 juin |
| - 9 juillet | - 6 août |
| - 10 septembre | - 1 octobre |
| - 5 novembre | - 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-384

CTA Mékinac/Adhésion 2012

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 149 965\$.
- adhère au service de transport adapté de la CTA Mékinac pour l'exercice financier 2012
- adopte le montant de la cotisation de 6 328 \$ laquelle sera acquittée en deux versements égaux, le premier en janvier 2012 et le second en juillet 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-385 :

Demande de CTA Mékinac pour l'utilisation d'une partie du garage de la rue Lacordaire durant la période hivernale pour le stationnement de minibus

CONSIDÉRANT la demande du CTA de Mékinac de disposer d'un espace au garage de la rue Lacordaire pour remiser leurs minibus pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer au CTA Mékinac un emplacement dans le garage de la rue Lacordaire afin d'y remiser les deux (2) minibus, la nuit et les fins de semaines aux conditions suivantes:

Période: Entre le 1^{er} décembre 2011 et le 31 mars 2012.

Coût: 500.00 \$ par mois, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2011
autorisant la conclusion d'une entente

modifiant l'entente relative à la cour
municipale de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

Rés. 2011-12-386

Il est proposé par Bertin Cloutier

Appuyé par André Beaudoin

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - La Municipalité de Sainte-Thècle autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Mékinac. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 - Le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 - Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT : N° 284-2011
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE
#8-90 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGES À LA
ZONE 29.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié et que les procédures pour l'adoption du règlement ont été effectuées lors de l'adoption du règlement 281-2011 et des modifications devaient être précisées pour être conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été présenté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2011;

Rés. 2011-12-387

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR ANDRÉ LACOMBE, LE RÈGLEMENT NO 284-2011 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement 284-2011 modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant l'ajout d'usage à la zone 29A.

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à ajouter des usages afin de mieux répondre au besoin du milieu.

Article 4 : Ajout de notes dans la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

Ajout de la note 6 pour la zone 29, vis-à-vis la classe publique, Groupe iii) espaces verts;

Ajout de la note 7 pour la zone 29, vis-à-vis la classe Commerciale, sous classe Commerce Lourde Groupe ii) Hôtellerie.

Ajout d'une page en annexe de la grille des spécifications appelée Notes :

Sera inscrit les notes suivantes :

Note 6 : Seul les usages suivants sont autorisés.

5833 Gîtes touristiques de 5 chambres à coucher et moins;
5835 Gîtes à la ferme de 5 chambres à coucher et moins;
7492 Camping sauvage (sans service).

Note 7 : Seul les usages suivants sont autorisés et aux conditions suivantes.

581 Restauration;
583 Établissement d'hébergement;
7491 et 7493 Camping avec services.

Ces usages sont autorisés uniquement dans un secteur déjà utilisé à des fins récréotouristiques établi par la présence d'un usage récréotouristique dans un rayon de 1000 mètres.

Article 5: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce _____^{ème} jour de _____ 2011.

M. Alain Vallée, maire

Louis Paillé, Directeur Général

Rés. 2011
12-388:

CRSBP/Confirmation des représentants officiels pour 2011-2012

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle confirme la nomination de **Claudette Trudel Bédard**, conseillère, à titre de représentante municipale élue et reconduit **Diane Proulx** à titre de responsable pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques – Mauricie – Bois-Francs – Lanaudière Inc., et ce pour l'année 2011-2012. Ces deux personnes représenteront la Bibliothèque municipalité de Sainte-Thècle lors de l'assemblée générale annuelle et lors de rencontres organisées de temps à autre à leur intention par le CRSBP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

12-389: Préposé à la patinoire/Date de retour au travail

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire pour la saison 2011-2012 parmi les employés des travaux publics Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par semaine) et fera en plus 4 heures comme journalier selon les besoins de l'employeur.
- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

Parc Saint-Jean-Optimiste/Surveillance de la patinoire, du sentier et de la glissade les vendredis, samedis et dimanches et les jours de congé retour du préposé

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

Rés. 2011

12-390: Achat d'appareils respiratoires pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Sainte-Thècle avait besoin de remplacer un appareil respiratoire qui a passé le temps utile de service;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie de Sainte-Thècle désire un appareil respiratoire supplémentaire en plus de celui qui n'est plus conforme;

CONSIDÉRANT que des prix avaient été demandés pour l'achat de deux appareils respiratoires soient à :

| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Boivin et Gauvin Inc. | 3 913.32 \$ chacun de marque Dräger |
| Aréo-Feu | 5 911.57 \$ chacun de marque MSA |
| Protection Incendie CFS | 4 619.66 \$ chacun de marque MSA |

CONSIDÉRANT que les cylindres d'air des appareils de marque Dräger ne sont pas compatibles avec les autres appareils respiratoires que possède le service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rescinde la résolution 2011-11-359 et autorise l'achat de deux (2) appareils respiratoires de marque FIREHAWK M7 de Protection Incendie CFS Ltée au montant de 4619.66 \$ chacun taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-391:

Demande d'aide financière/Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. pour l'année 2012 :

CONSIDÉRANT que leur bureau d'accueil touristique nous donne l'opportunité de placer nos dépliants dans leur kiosque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accordera une aide financière de 200.00 \$ à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay, Bois, Mignault et Lemay Avocats/offre de bonification du service première ligne – plus (Éthique et déontologie)

Le conseil ne donne pas suite à cette offre de Tremblay, Bois, Mignault et Lemay, avocats.

Rés. 2011
12-392 :

Demande de Daniel Lavoie/disposition de la patinoire pour du hockey bottine et de fabriquer une ligne rouge au centre de la patinoire

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la réservation de la patinoire du Centre de loisirs Éric Bédard par Daniel Lavoie pour des parties de hockey bottine les jeudis de 19h15 à 20h45 et demande au préposé de la patinoire de faire une ligne rouge au centre de la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-393:

Soumission pour la levée des conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la levée des conteneurs à chargement avant de :

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Services Matrec Inc. : | 415.00 \$ par levée plus taxes |
| Service Cité Propre : | 500.00 \$ par levée plus taxes |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Service Matrec Inc. pour la levée des conteneurs à chargement avant au coût de 415.00 \$ plus les taxes applicables par levée pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-394 :

Demande à la MRC de Mékinac pour l'embauche d'une ressource dédié à la diversification et au développement de la municipalité (Programme FSTD)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle fait partie des municipalités dévitalisées de la MRC de Mékinac;

CONDIDÉRANT que la municipalité devra revitalisé sa localité afin d'attirer des entreprises et des commerces;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource pour travailler à divers projet spéciaux pour favoriser la relance de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 60 000 \$ à la MRC de Mékinac pour l'embauche d'une ressource dédiée à la diversification et au développement de la municipalité (Programme FSTD). La personne s'occupera plus spécialement de trois (3) projets majeurs soient :

- La démarche globale de revitalisation de municipalité avec la Fondation Rues Principales.

- Le projet d'une Coopérative d'habitation
- Un projet de recrutement d'un dentiste et autres professionnels de la santé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-395 :

Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en date du 5 décembre 2011 représentant une somme de 52 724.72 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 6 mai 2011, le 2 août 2011 et le 1 novembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Reynald St-Amand demande de modifier notre règlement pour les VTT afin de pouvoir circuler sur la rue Lacordaire de la rue Saint-Jean jusqu'au numéro civique 115 Lacordaire.

Daniel Lavoie demande d'installer un filet protecteur à la patinoire dans la section entre la patinoire et le terrain de tennis.

Avis de Motion

André Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement afin de modifier le règlement sur la circulation des VTT dans les rues de la _____ municipalité à une séance ultérieure.

Affaires nouvelles :

Rés. 2011-12-396 : Demande de soumissions pour la fourniture et le transport du contenant au garage municipal pour l'année 2012

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions sur invitation pour la fourniture et le transport du contenant servant au dépôt des matières résiduelles au garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-397 :

Demande de soumissions pour la fourniture d'un camion citerne pour le service d'incendie de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion citerne pour le service d'incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-398 :

Demande de Daniel Durand de modifier le règlement de zonage RA 96

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle débutera les procédures de modification de son règlement de zonage 8-90 afin d'ajouter l'usage d'atelier artisanal dans les zones résidentielles et de villégiatures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-399 :

Ajournement de la séance

À 20 heures et 38 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 19 décembre 2011 à 20 heures 20 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 19 décembre 2011, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller

Monsieur Tommy Plamondon, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010

12-400:

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2012 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

12-401 :

Prévisions budgétaires 2012

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2012

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

RECETTES

| | BUDGET 2011 | BUDGET 2012 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| TAXES | 1 281 943.00 | 1 379 987.00 |
| COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX | 541 486.00 | 511 285.00 |
| PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES | 231 354.00 | 242 845.00 |
| AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES | 258 410.00 | 318 669.00 |
| TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT | <u>348 839.00</u> | <u>396 935.00</u> |
| GRAND TOTAL DES RECETTES | \$ 2 662 032.00 | \$ 2 849 721.00 |

DÉPENSES

| | BUDGET 2011 | BUDGET 2012 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 420 760.00 | 432 486.00 |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | 290 595.00 | 315 538.00 |
| TRANSPORT ROUTIER | 698 585.00 | 720 559.00 |
| HYGIÈNE DU MILIEU | 461 790.00 | 448 449.00 |
| SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 7 372.00 | 9 480.00 |

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | 126 469.00 | 183 663.00 |
| LOISIRS ET CULTURE | 322 495.00 | 359 749.00 |
| FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT) | 77 166.00 | 101 497.00 |
| - (REMBOURSEMENT DE CAPITAL) | 226 800.00 | 257 300.00 |
| IMMOBILISATION | 30 000.00 | 21 000.00 |
| GRAND TOTAL DES DÉPENSES | 2 662 032.00 | 2 849 721.00 |

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2012

| | TAXES 2011 | TAXES 2012 |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Taxe foncière générale | \$ 0.500/100 | \$ 0.530/100\$ |
| Taxe spéciale - Sécurité publique | \$ 0.080/100 | \$ 0.090/100\$ |
| Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie) | \$ 0.140/100 | \$ 0.140/100\$ |
| | ----- | ----- |
| Total des taxes | \$ 0.720/100 | \$ 0.760/100\$ |

TAXES DE SERVICE

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Tarif service d'eau | \$ 68.00 log. | \$ 70.00 log. |
| Tarif dette d'eau (règlement no 21-91) | \$ 89.00 log. | \$ 38.00 log. |
| Tarif dette d'eau (règlement 207-2003) | \$ 22.00 log | \$ 22.00 log. |
| Tarif service d'égout (logement/commerce) | \$ 90.00 log. | \$ 95.00 log. |
| Tarif d'enlèvement des ordures | | |
| Maison et logement | \$ 130.00 | \$130.00 |
| Chalet | \$ 100.00 | \$100.00 |
| Camp forestier | \$ 50.00 | \$ 50.00 |
| Commerce catégorie no.1 | \$ 100.00 | \$100.00 |
| Commerce catégorie no.2 | \$ 150.00 | \$150.00 |
| Commerce catégorie no.3 | \$ 250.00 | \$250.00 |
| Commerce catégorie no.4 | \$ | \$500.00 |
| Récupération (logement et commerce) | \$ 45.00 | \$ 47.00 |
| | ----- | ----- |
| TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON | \$ 444.00 | \$ 402.00 |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-402 :

Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2012-2013-2014

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu

que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2012-2013-2014

| DESCRIPTION | COÛT |
|---|------------------------|
| AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES | \$ 150 000.00 |
| RÉFECTION DE TROTTOIRS | \$ 150 000.00 |
| AMÉNAGEMENT AU PARC SAINT-JEAN-OPTIMISTE | \$ 30 000.00 |
| ACHAT D'UN CAMION CITERNE | \$ 250 000.00 |
| MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN | \$ 730 000.00 |
| MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE MASSON. | \$ 1 300 000.00 |
| MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES DE LA MONTAGNE ET VALLÉE. | \$ 825 000.00 |
| | ----- |
| TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION | \$ 3 435 000.00 |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

12-403:

Diffusion des prévisions budgétaires 2012

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2012 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Marcel Bacon demande si évaluation des propriétés a été modifié pour l'année 2012 et que la municipalité dispose d'un plan d'ingénieur pour le projet de raccordement de la rue Vallée à la rue du Ruisseau.

Rés. 2011

12-404 :

Levée de la séance

À 20 heures et 20 minutes, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 décembre 2011, à 20 heures 20 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2011
12-405 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-406 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal.
4. Refinancement des règlements 168-2000 et 233-2006.
5. Surveillance de la patinoire, du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste.
6. Questions de l'assistance
7. Levée de la séance

Rés. 2011

12-407: Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la levée du conteneur du garage municipal de :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Service Cité Propre Inc. : | 195.00 \$ par levée plus taxes |
| J.Y. Martel Transports Inc. : | 190.00 \$ par levée plus taxes |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de J.Y. Martel Transports Inc. au montant de 190.00 \$ par levée du conteneur du garage municipale pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

12-408: Refinancement du règlement 168-2000 et refinancement du règlement 233-2006

**IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD
RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour son emprunt du 20 décembre 2011 au montant de 97 090 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 168-2000 et 233-2006, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

| <u>Règlement 168-2000 remboursement de capital : Montant à rembourser \$ 31 400</u> | | | <u>Règlement 233-2006 : remboursement de capital: Montant à rembourser \$ 65 690</u> | | |
|---|---------------|---------|--|---------------|---------|
| Année | Remboursement | Intérêt | Année | Remboursement | Intérêt |
| 2012 : | 2 600 \$ | 4.27% | 2012 : | 3 200 \$ | 4.27% |
| 2013 : | 2 700 \$ | 4.27% | 2013 : | 3 400 \$ | 4.27% |
| 2014 : | 2 800 \$ | 4.27% | 2014 : | 3 500 \$ | 4.27% |
| 2015 : | 2 900 \$ | 4.27% | 2015 : | 3 600 \$ | 4.27% |
| 2016 : | 3 100 \$ | 4.27% | 2016 : | 3 800 \$ | 4.27% |
| 2016 : Refinancement 17 300 \$ | | | 2016 : Refinancement 48 190 \$ | | |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-409:

Refinancement du règlement 168-2000 et refinancement du règlement 233-2006

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 97 090 \$:

| RÈGLEMENT NUMÉRO | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------|-----------------------|
| 168-2000 | 31 400 \$ |
| 233-2006 | 65 690 \$ |

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle avait, le 3 décembre 2011, un montant de 31 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 50 000 \$ \$, pour une période de 20 ans, en vertu du règlement numéro 168-2000 et le 20 décembre un montant de 65 690 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 90 757 \$, pour une période de 20 ans, en vertu du règlement 233-2006;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 97 090 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 168-2000 et 233-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 20 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|--------------|-----------------------------------|
| 2012. | 5 800 \$ |
| 2013. | 6 100 \$ |
| 2014. | 6 300 \$ |
| 2015. | 6 500 \$ |
| 2016. | 6 900 \$ (à payer en 2016) |
| 2016. | 65 490 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 168-2000 et 233-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle emprunte 31 400 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 17 jours au terme original du règlement numéro 168-2000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
12-410:

Surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de patinoire, de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande au directeur général de vérifier auprès de personnes qui sont des salariés occasionnels de la municipalité, s'ils sont intéressés à effectuer ces tâches hors de l'unité syndicale, si non trouver d'autres personnes intéressées à exécuter ce travail. Le conseil municipal fixe le salaire horaire à 13.44 \$ de l'heure.
- L'horaire du surveillant à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.
- L'horaire du surveillant au sentier de glace et à la glissade est les vendredis (de 18h à 21h), les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé au sentier de glace et à la glissade du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2011
12-411 :

Levée de la séance

À 20 heures et 30 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier